

La principale
Peggy CLOUARD
Cheffe d'établissement
Collège Victor Hugo

Tél : 05 31 74 30 90
Mél : 0650835e@ac-toulouse.fr

5 chemin de l'Hippodrome
65000 TARBES

TARBES, le mardi 5 mai 2026

La principale

aux

Responsables légaux des élèves de 3^e

Objet : Orientation - Phase définitive - formulation des vœux

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous entrons dans **la phase définitive de l'orientation pour les élèves de 3^e** :

- 1) Pour que le conseil de classe du 3^e trimestre se prononce, vous avez **du 4 mai jusqu'au 26 mai 2026**, (délai de rigueur), pour formuler vos vœux.

Le conseil de classe sera informé des choix d'orientation à partir des vœux saisis pour demander une formation et un établissement :

CHOISIR SON ORIENTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRES LA 3^e

RANG 1	CAP CUISINE Lycée professionnel Auguste Bartholdi 76 - BARENTIN
RANG 2	BAC PRO PLASTIQUES ET COMPOSITES Lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert 76 - LE PETIT-QUEVILLY
RANG 3	CAP CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES CFA en transport et logistique - AFTRAL Saint-Pierre-Lès-Elbeuf 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

[Ajouter d'autres demandes](#)

 Vos demandes sont enregistrées !

Vous pouvez les modifier jusqu'au 26 mai 2025.

 Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Par exemple : Si vous avez demandé une seconde générale et technologique mais que l'avis du conseil de classe ne valide pas ce choix d'orientation, vous ne pourrez pas être admis en seconde

D'après vos demandes, le conseil de classe sera informé de vos choix d'orientation en :

- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
- 2^{de} professionnelle

[MODIFIER LES DEMANDES](#)

[TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF](#)

La procédure est la même : A travers le portail « EduConnect » avec le même code qu'au 2nde trimestre vous accédez au Télé Service Orientation

Informations importantes à destination de toutes les familles :

Il est important de bien saisir ses vœux d'ORIENTATION et pour cela, le lien avec le professeur principal et le ou la psy EN, que ce soit par téléphone ou via le courriel, est incontournable.

-**Le professeur principal** de votre enfant est votre interlocuteur privilégié lors de cette dernière phase de l'orientation visant à affecter votre enfant dans une formation post 3^{ème} ;

-**Le ou la psychologue de l'orientation** (sur rendez-vous au collège ou au CIO de Tarbes)

Toutes les saisies se font en ligne via EduConnect.

Pour les vœux vers la voie professionnelle, consulter les diverses familles de métiers :

<https://www.onisep.fr/formation/apres-la-3-la-voie-professionnelle/les-diplomes-de-la-voie-pro/le-bac-professionnel/les-familles-de-metiers>

Et surtout faire le lien avec son professeur principal pour formuler correctement ses vœux en lien avec les familles de métiers

Pour la seconde professionnelle « Métiers de la sécurité », les élèves doivent se faire connaître le plus rapidement possible auprès des professeurs principaux Et avant le 26 mai 2026.

Il n'y a pas de « lycée de secteur » au lieu de résidence sur l'ensemble des formations de la voie professionnelle.

Pour les vœux, vers la voie générale et technologique, les familles saisiront via le Service en ligne un choix de 2nde GT, elles auront une indication de leur lycée de secteur, avec l'adresse de la domiciliation du ou des responsables légaux.

- Si vous demandez votre lycée de secteur en vœu 1, il suffit de formuler **ce seul vœu**.
- Pour un autre type de vœu, hors secteur, le placer en vœu numéro 1 afin d'augmenter vos chances d'affectation et nous vous conseillons de ne pas oublier de mettre le lycée de secteur en dernier vœux afin de ne pas courir de risque de se retrouver non affecté le 30 juin.
-

CAS PARTICULIERS : toutes les familles souhaitant faire une demande qui rentrent dans les cas ci-dessous **doivent se faire connaître au secrétariat** du collège afin de pouvoir respecter les dates imposées :

Demande de dérogation :

PJ : Annexe demande de dérogation 2gt (Demande d'assouplissement de la carte scolaire – Procédure de dérogation en lycée) :

Le document est à télécharger en page d'accueil de l'ENT et à remettre au secrétariat avec toutes les pièces justificatives **avant le 20 mai 2026 délai de rigueur**.

La cheffe d'établissement ne pourra valider votre demande de dérogation sans les pièces justificatives s'y rapportant le cas échéant.

Demande d'OPTIONS

La famille complète la fiche « Demande d'options – Entrée 2GT » (PJ : Demande d'options – Entrée 2GT) et la remettra au collège **avant le 22 mai 2026** avec les pièces demandées à fournir par la famille.

En cas de dérogation au lycée de secteur, la famille complète en plus l'Annexe demande de dérogation 2gt.

Pour l'enseignement privé et l'apprentissage, le choix doit être exprimé dans les vœux, avec la mention de l'établissement. Il est obligatoire que la famille prenne contact en amont avec l'établissement demandé qui valide ou non l'inscription.

30 juin 2026 : Résultats de l'affectation. Vous devrez vous connecter à nouveau pour connaître les résultats de l'affectation puis procéder ensuite à l'inscription de votre enfant dans son nouvel établissement selon les indications données sur la notification. **Affectation ne signifie pas inscription.**